

« Ouverture commerciale de l'Algérie: quelles retombées en termes de diversification des exportations ? »

LEFGOUM Samia

Maitre assistante classe A

Email : samialefgoum@yahoo.fr

Université Mouloud MAMMERI

TIZI-OUZOU

ملخص	Résumé
عدة أعمال أثبتت وجود علاقة إيجابية بين الانفتاح التجاري وتنوع الصادرات، مليتز (2003)، بن حمودة و آخرون (2006)، راحول أنان و آخرون (2012). لكن من جهة أخرى دراسات تجريبية أظهرت حدود الانفتاح التجاري الذي يمكن أن يؤدي في بعض الأحيان إلى التخصص، أفوزان (2011) أو إلى نتائج متناقضة حسب شكله، دروغل و تيك (2011). بعد تسليط الضوء على العلاقة بين الانفتاح التجاري وتنوع الصادرات عبر نظرة عامة حول أهم الأعمال النظرية في هذا الميدان. نسعى من خلال هذا المقال إلى تقديم المراحل التي عرفتها السياسة التجارية في الجزائر منذ الاستقلال مع جرد أهم الاتفاقيات الإقليمية المتفق عليها إلى حد الآن من أجل تقييم عواقبها من حيث تنوع الصادرات. الكلمات المفتاحية: الانفتاح التجاري تنوع الصادرات، الاتفاقيات الإقليمية.	Plusieurs travaux ont mis en avant l'importance de l'ouverture commerciale en matière de diversification des exportations, Melitz (2003), Ben Hammouda et autres (2006), Rahul Anan et al (2012), Alberto Amurgo Pacheco et al (2008). Cependant, d'autres études empiriques ont démontré les limites de l'ouverture commerciale qui peut induire plutôt la spécialisation et non la diversification (Agosin et al 2011) et parfois conduire à des résultats contradictoires selon la forme de l'ouverture, Droguet et Tekce (2011). Après avoir présenté le lien entre ouverture commerciale et diversification des exportations à travers une revue de la littérature dans le domaine (section I), ce papier se propose de faire un état des lieux sur le processus d'ouverture entrepris par l'Algérie de même que les principaux accords régionaux signés jusqu'à présent, (section II), en vue d'essayer d'en évaluer qualitativement et quantitativement les effets en termes de diversification des exportations, (section III). Mots clé : ouverture commerciale, accords régionaux, adhésion à l'OMC, diversification des exportations.

Introduction

Depuis les travaux de Ricardo, la théorie économique a établi un consensus sur les effets positifs de l'ouverture commerciale sur le développement économique. Plusieurs travaux théoriques et empiriques ont par la suite appuyé cette thèse mettant notamment l'accent sur les effets d'entraînement de la libéralisation du commerce en matière de diversification des exportations Ben Hammouda et al, (2009), (Rahul Anan et al (2012), Alberto Amurgo Pacheco et al, (2008).

En plus de l'accès à des marchés plus larges et à des inputs moins chers qui permettent d'augmenter la productivité des entreprises, le développement des activités exportatrices crée une demande de biens intermédiaires qui peuvent être fournis par les industries locales ce qui peut faciliter le développement industriel dans d'autres secteurs par la création d'économies externes. Ce processus d'industrialisation permet de diversifier progressivement les exportations (Ruhl, 2005), Rodriguez- Clare et Klenow, (1997) Feenstra et Kee (2005), Venables (2001).

Cependant à la fin des années 1990, suite notamment au succès des NPI asiatiques qui a montré que le rôle de l'Etat, la protection de secteurs stratégiques et la qualité des institutions sont déterminants dans la conduite d'une stratégie de développement, la théorie économique va commencer à reconnaître l'efficacité de la protection pour le développement. Des restrictions au commerce peuvent parfois être bénéfiques du fait qu'elles permettent aux entreprises d'atteindre l'échelle nécessaire en limitant la concurrence des producteurs étrangers et en assurant des revenus à l'Etat grâce aux taxes qu'elles génèrent. Du point de vue empirique l'analyse du processus d'industrialisation des pays asiatiques a montré que les politiques industrielles et la protection du marché intérieur ont été à la base de leurs réussites (Bustelo, 1994). La politique commerciale a obéi à une approche séquentielle et sélective introduite dans le but de rendre graduellement les industries locales compétitives sous la pression de la concurrence internationale¹.

Après la crise engendrée par le contre choc pétrolier de 1986, l'Algérie s'est lancée dans un mouvement de libéralisation, ayant pour objectif prioritaire de diversifier la structure des exportations dominées par les hydrocarbures. A presque Trente ans après ce tournant libéral, deux questions restent posées : quel est l'impact des principaux accords de libre échange conclus jusqu'à présent par l'Algérie en matière de diversification des exportations ? La politique commerciale prônée jusqu'à présent, laisse t- elle aux Pouvoirs Publics des marges de manœuvre comme celles dont ont disposé les pays émergents ?

Dans la première section nous passerons en revue, les effets de l'ouverture commerciale en matière de diversification des exportations du point de vue théorique et en nous référant aux expériences des pays émergents notamment asiatiques. Ensuite, en nous référant au cas algérien, nous allons analyser l'impact des différents accords de libre échange en matière d'exportations hors hydrocarbures, à travers l'analyse de la structure du commerce avec les partenaires de l'Union Européenne d'une part et ceux de la grande zone arabe de libre échange d'autre part. En dernier lieu, nous nous interrogerons sur l'état d'avancement des négociations de l'accession de l'Algérie à l'OMC de même que sur l'opportunité d'un tel accord en matière de diversification des exportations.

I- Ouverture commerciale et diversification des exportations : entre travaux théoriques et enseignements des expériences

Depuis les travaux de Ricardo, un consensus s'est établi sur l'effet positif de l'ouverture commerciale sur la croissance économique. D'autres travaux théoriques et empiriques ont par la suite confirmé cette thèse en mettant l'accent sur ses effets d'entraînement en matière de diversification des exportations Ben Hammouda et al (2006), Rahul Anan et al (2012), Alberto Amurgo Pacheco et al (2008). En effet, l'ouverture met le pays en face d'une demande plus variée de ces partenaires Melitz (2003), augmentant ainsi les gains attendus des exportations en encourageant davantage les entreprises à pénétrer les marchés étrangers ce qui est associé à une augmentation des marges extensives Ruhl (2005). L'ouverture permet également aux exportateurs un plus grand accès aux inputs à des prix moins chers Rodriguez- Clare et Klenow (1997) ce qui contribue à accroître leur productivité.

Ainsi plusieurs travaux empiriques ont démontré que la facilitation au commerce peut aider à élargir la gamme des produits à l'exportation des pays en développement. En effet, une amélioration de 10% des facilitations au commerce (mesuré par doing business costs of exporting) est associée avec des gains de diversité de 3,4%. Ben Shepherd (2009). En analysant le modèle de commerce de Six pays : Espagne, Grèce, Portugal, USA, Canada, Mexique durant les grands

épisodes de libéralisation, Kehoe et Ruhl (2004) ont constaté que les biens représentant moins de 10% du commerce avant la libéralisation peuvent Martincus et Gomez (2009) après la libéralisation. De leur côté, Feenstra et Kee (2005) ont mesuré la variété d'exportation au niveau de l'industrie pour le Mexique et la Chine pour la période 90-2001 et ont constaté une expansion des variétés exportés dans ces pays pour les sept industries considérées au cours de la dernière décennie et la libéralisation du commerce a été un facteur important de cette expansion.

Cependant, l'impact de l'ouverture en matière de diversification des exportations notamment pour les pays en développement peut être différent selon la nature de l'accord. Les résultats d'une étude sur 8 pays de la région MENA (Algérie, Egypte, Jordanie, Koweït, Maroc, Oman, Arabie saoudite, Tunisie) entre 1991 et 2009 ont montré que la libéralisation multilatérale (OMC) entretient les efforts de ces pays en matière de diversification des exportations, tandis que les accords régionaux conduisent à la spécialisation des exportations Dogruel et Tekce (2011). Par ailleurs, les pays en développement sont susceptibles d'être mieux servis par des accords de libre échange nord/sud que par les échanges sud/sud Venables (2001). Les travaux sur les accords euro-méditerranéens semblent cependant montrer que la libéralisation a bénéficié à l'Union Européenne stimulant les exportations communautaires à destination des pays méditerranéens Jarreau (2011) et se sont au contraire traduits par un essoufflement du processus d'industrialisation de certains pays et une incapacité à redéployer leurs avantages comparatifs dans de nouvelles activités industrielles Comolet, et al (2013).

A la fin des années 1990, un courant altermondialiste va d'ailleurs se structurer, à cause notamment des mauvais résultats des politiques orthodoxes (ajustement structurel) menées par les pays du tiers monde dans les années 1980 et le succès des NPI asiatiques qui a montré que le rôle de l'Etat, la protection de secteurs stratégiques et la qualité des institutions sont également déterminants dans la conduite d'une stratégie de développement. Ainsi, la théorie économique a commencé à reconnaître l'efficacité de la protection pour le développement. Des restrictions au commerce peuvent parfois être bénéfiques du fait qu'elles permettent aux entreprises d'atteindre l'échelle nécessaire en limitant la concurrence des producteurs étrangers et en assurant des revenus à l'Etat grâce aux taxes qu'elles génèrent.

Du point de vue empirique l'analyse du processus d'industrialisation des pays asiatiques a montré que les politiques industrielles et la protection du marché intérieur ont été à la base de leurs réussites Bustelo (1994). L'Etat a été présent à chacune des étapes importantes de l'industrialisation pour aider les entreprises à être compétitives et faire face à la concurrence étrangère. La politique commerciale a obéi à une approche séquentielle et sélective introduite dans le but de rendre graduellement les industries locales compétitives sous la pression de la concurrence internationale (1). A titre d'exemple en Corée du sud et Taiwan la stratégie d'industrialisation a reposé sur le recours à la protection et l'intervention de l'Etat dans le système bancaire, aux subventions à l'exportation et au contrôle de L'IDE. Cette stratégie leur a permis de soutenir les industries naissantes, préserver le développement initial des branches exportatrices, favoriser la compétitivité internationale de la production et par conséquent, diversifier leur tissu industriel selon une stratégie de remontée de filières Judet (1997). D'ailleurs, dans la plupart des actuels exportateurs d'articles manufacturés du monde en développement (Corée du sud, Taiwan, Brésil, Mexique ou Turquie) l'appareil d'offre crée pendant la période de substitution aux importations a été le fondement de leurs exportations ultérieures Agosin (1994). Ces différents cas de réussite démontrent que l'ouverture des échanges et des capitaux ne peut à elle seule créer de la croissance et comme l'a noté Rodrik (2008), *les pays qui ont le plus bénéficié de la mondialisation sont ceux qui ont le moins respecté ses règles* (2).

Par ailleurs l'entrée précoce dans la mondialisation de certains pays en développement (3) peut recéler plusieurs contraintes (Rodrik, 2008). En effet, les accords de l'OMC sur les subventions ainsi que les mesures sur les droits de propriété intellectuelle (TRIP) entraînent une forte réduction des marges de manœuvre en matière de politique industrielle. Par ailleurs, la promulgation de codes et standards financiers internationaux réduisent les possibilités de financement du développement par les banques et excluent toute intervention sur le marché du crédit pour favoriser l'industrialisation. Enfin, la préférence du FMI pour l'indépendance des banques centrales et les changes flottants rend impossible le recours au taux de change comme instrument de développement (4). Les pays en développement ont par conséquent, besoin d'un laps de temps nécessaire à même de permettre à leurs entreprises d'affronter leurs concurrentes étrangères et de se développer à l'international. Ainsi, les trajectoires de développement des pays émergents démontrent que les réformes qui réussissent sont celles qui savent adapter les bons principes économiques aux capacités, contraintes et opportunités locales Rodrik (2008).

II- Le processus d'ouverture économique en Algérie

Juste après l'indépendance, l'Algérie a opté pour une politique protectionniste matérialisée par la généralisation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. A cette époque, les pouvoirs publics visaient un double objectif : valoriser et développer les ressources énergétiques et construire une base industrielle pouvant se substituer à l'importation (5). Cette politique protectionniste s'est manifestée à travers différentes mesures (6): Contingentement et instauration d'un nouveau tarif à l'importation, contrôle des changes. Malgré l'augmentation du taux d'investissement de l'économie, cette stratégie d'industrialisation par substitution aux importations a malheureusement connu ses limites suite au contre choc pétrolier de 1986 et à la crise d'endettement vécue par l'Algérie à la fin des années 1980, Benabdallah (2009). Par ailleurs, le régime du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur s'est avéré inefficace car d'une part, il n'a pas empêché l'importation de produits concurrents à ceux fabriqués localement et d'autre part, les importations d'inputs de certaines entreprises sont devenues impossibles car relevant de plusieurs monopoles.

Ainsi, à partir des années 1987-1988 les Pouvoirs Publics se sont tournés vers la réforme économique à travers des législations et réglementations qui ont initié le démantèlement du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Cette politique d'ouverture visait principalement à réduire la dépendance extérieure dans les domaines de la technologie, du financement et des approvisionnements et préparer l'économie à l'après pétrole Benissad (1994). Cependant, ce dispositif législatif promulgué notamment durant l'année 1988 a peu modifié dans le fond l'organisation du commerce extérieur, c'est seulement à partir des années 1990 que des dispositions pertinentes relatives au commerce extérieur et au régime financier applicable aux exportations ont été mises en place. La réforme tarifaire entrera en vigueur en 1992, ayant pour objectif de réduire sensiblement la moyenne des tarifs douaniers. La structure tarifaire est ramenée de 18 à 7 taux et le taux maximal est revu à la baisse (7). Pour les exportations, l'interdiction qui frappait une liste de 20 produits a été supprimée pour arriver en juin 1996 à un régime de commerce extérieur exempt de toutes restrictions quantitatives. Par ailleurs, à partir de 1996, les pouvoirs publics ont commencé à mettre en place un dispositif d'ordre institutionnel, fiscal, douanier, organisationnel et financier visant à soutenir le développement des exportations hors hydrocarbures et préparer les entreprises locales à la concurrence des entreprises étrangères, notamment celles de l'Union Européenne. Le nouveau tarif douanier est entré en vigueur le 01/01/2002 avec une structure à huit chiffres et quatre taux et le droit additionnel provisoire a été supprimé en 2005.

Tableau 1 : Evolution du taux d'ouverture de l'économie des pays du Maghreb et de l'Egypte

	1988	1997	2002	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	13,70	26,12	30,39	35,60	34,41	34,23	33,26	31,97	31,48	27,20
Égypte	32,98	21,96	20,77	34,43	25,32	23,45	23,05	21,57	21,39	17,70
Libye	25,78	22,41	43,82	47,20	49,44	42,73	48,94	67,39	73,57	-(8)
Mauritanie	34,16	29,50	37,40	57,49	74,77	69,04	89,97	68,02	56,54	-
Maroc	22,05	26,97	31,56	34,88	38,68	42,84	43,98	37,31	38,62	36,55
Tunisie	38,33	40,65	43,15	45,61	52,56	52,75	53,90	52,28	51,00	45,04

Source : base de données CNUCED

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'économie algérienne a enregistré une augmentation de son taux d'ouverture (9), qui a connu cependant une légère baisse depuis 2010, suite aux différentes mesures protectionnistes décidée par la loi de finance complémentaire de 2009. Comparativement aux autres pays du Maghreb et l'Égypte, l'Algérie présente en 2012 avec l'Égypte l'un des taux d'ouverture les plus faibles, tandis que la Mauritanie et la Tunisie représentent les économies les plus ouvertes. Sachant que l'Algérie et la Libye sont les seuls pays à ne pas avoir accéder à l'OMC.

Sur le plan international, l'Algérie s'est engagée dans un processus d'ouverture économique et commerciale qui s'est manifesté essentiellement par la signature d'un accord d'association avec l'union européenne, l'adhésion à la zone arabe de libre échange et la négociation d'une future accession à l'OMC.

1- L'accord d'association avec l'Union Européenne

C'est le 22-04-2002 à Valence (Espagne) que l'Algérie a signé l'accord d'association avec l'union européenne, en remplacement de l'accord de coopération signé avec la communauté économique européenne (CEE) en 1976. Cet accord entre dans le cadre de la politique Méditerranéenne globale ayant pour objectif principal d'aider les pays du sud et soutenir le développement de leurs économies, il est entré en vigueur le 01/09/2005 et devrait aboutir à la mise en place d'une zone de libre échange à l'horizon 2017, l'accès au marché sera libéralisé de façon progressive et réciproque. L'accord prévoit plusieurs schémas de concessions tarifaires pour les exportations de produits algériens vers l'Union Européenne et les importations de produits originaires de la communauté qu'ils soient agricoles ou industriels. La disparition totale des barrières douanières interviendra selon les termes de l'accord, 12 ans après son entrée en vigueur. Le temps que les produits nationaux soient aux standards internationaux et atteignent le niveau de compétitivité escompté.

2- L'adhésion à la Zone Arabe de Libre Echange (ZALE)

La convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux conclue entre l'Algérie et la grande zone arabe de libre échange (GZALE) est entrée en vigueur le 1 Janvier 2009. Cette convention et son programme exécutif, prévoient un certain nombre de dispositions en vue de relancer le processus de l'intégration économique arabe. Cet accord prévoit, que les produits originaires d'Algérie exportés vers la Grande Zone Arabe de libre Echange et les produits originaires des Etats Arabes importés en Algérie, bénéficient de l'exonération totale des droits de douane et des droits et taxes d'effet équivalent à l'exception d'une liste de produits (384 sous positions tarifaires).

3- Le processus d'adhésion à l'OMC

C'est en 1987, que l'Algérie a manifesté son intention d'intégrer le système du commerce multilatéral qu'incarnait l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce (GATT), remplacé depuis 1995 par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'objectif étant d'acquiescer la confiance et le soutien des institutions internationales pour les réformes entamées suite à la crise connue par le pays à la fin des années 1980 Barbet et al (2009). Un groupe de

travail a été institué à cet effet, il est chargé d'examiner la progression des mises en conformité du régime du commerce algérien et des conditions bilatérales sur les consolidations tarifaires et les engagements spécifiques sur le commerce des services. Le mandat confié au groupe de travail est au stade d'achèvement, mais les négociations restent toutefois serrées concernant notamment le dossier relatif au commerce des services. En effet, les membres ont indiqué qu'il restait encore beaucoup à faire en termes de modalités de régulation du marché intérieur, de politique de fixation administrative de certains prix (lait, pain) de vente, de subventions à l'exportation de même que la double tarification des produits énergétiques. Par ailleurs, les restrictions au marché algérien passent en grande partie par des barrières non tarifaires et leur réduction est l'un des enjeux majeurs de la négociation d'adhésion à l'OMC.

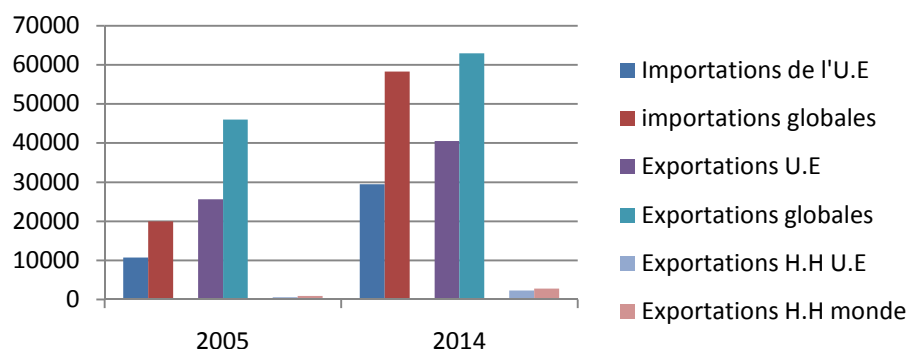
III- Effets des accords de libre échange en matière de diversification des exportations

Malgré les différentes réformes de la politique commerciale menées par les pouvoirs publics, les hydrocarbures continuent de représenter l'essentiel des exportations avec en moyenne une part de 97% du volume global des exportations et seulement 03% pour les exportations hors hydrocarbures dominés par des produits bruts et des dérivés d'hydrocarbures. Les statistiques relatives à l'évolution du commerce extérieur confirment que l'ouverture économique n'a pas réellement contribué à réaliser l'objectif de diversification de la structure des exportations. L'augmentation de la valeur des échanges extérieurs notamment des exportations, n'est due qu'à l'appréciation des prix des hydrocarbures ces dernières années. La question qui se pose donc à ce niveau est de savoir si l'ouverture a été menée de façon précoce avant que les institutions ne soient mises à niveau et que les opérateurs économiques ne soient réellement préparés à faire face à la concurrence étrangère. En effet, du fait que l'Algérie soit un pays mono exportateur, elle n'est affectée que très marginalement par des barrières aux échanges sur ses exportations. Ce qui explique le fait que l'ouverture commerciale a plutôt profité aux importations, (ces dernières sont passées de 32 200 millions de Dinars en 1987 vers près de 4 700 milliards en 2014) (10), plutôt qu'aux exportations et malgré les accords de libre échange, l'Algérie reste faiblement intégrée à l'économie mondiale.

1- Impact de l'accord d'association avec l'Union Européenne

Concernant l'accord d'association avec l'union Européenne, il contient certes plusieurs opportunités pour nos exportateurs, notamment par le fait que les produits industriels algériens hormis ceux des industries agroalimentaire et du textile peuvent entrer en franchise de droit de douane sur le territoire européen et que nos entreprises peuvent bénéficier d'inputs beaucoup moins chers. Mais cette ouverture est toutefois jugée précipitée du fait notamment que les entreprises Algériennes longtemps protégées seront affrontées à une concurrence étrangère plus vive (11). Les statistiques montrent que bien que les pays de l'union Européenne restent les principaux partenaires de l'Algérie avec 50,56% des importations et 64,36% des exportations en 2014, il n'en demeure pas moins qu'hors hydrocarbures, les exportations demeurent insignifiantes, et la balance commerciale reste déficitaire. Entre 2005 et 2014, les pays de l'UE ont exporté vers l'Algérie près de 195 milliards de dollars avec une moyenne annuelle de 19,5 milliards alors que les exportations algériennes hors hydrocarbures vers le marché Européen n'ont pas totalisé 12,3 milliards USD sur la même période.

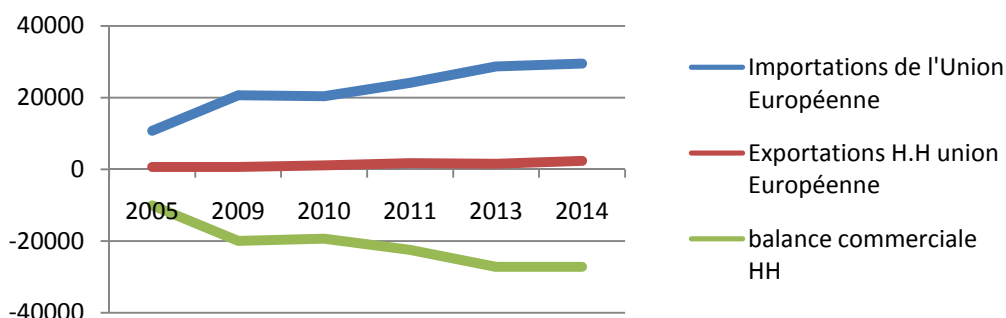
Figure n°02 : structure des échanges avec l'Union Européenne entre 2005 et 2014



Source : nos regroupements d'après les données Algex

L'évolution du commerce avec l'Union Européenne entre 2005 et 2014, montre que les importations sont passées de 29,5 milliards USD à 24,5 milliards en 2014, en ce qui concerne les exportations elles sont passées de 46 milliards en 2005 vers 62,95 milliards en 2014. Hors hydrocarbures les exportations demeurent minimales avec 907 millions de dollars en 2005 vers 2,3 milliards en 2014. La balance commerciale hors hydrocarbures avec l'Union Européenne est d'ailleurs déficitaire.

Figure n° 03 : balance commerciale hors hydrocarbures Algérie-union Européenne



Source : nos regroupements d'après les données Algex

En ce qui concerne les exportations hors hydrocarbures, les produits industriels exportés en exonération totale vers l'union Européenne, représentant 97% des exportations totales vers cette zone et sont constitués pour 83% de dérivés d'hydrocarbures. Par ailleurs même si les exportations de certains produits agricoles et agricoles transformés connaissent une certaine amélioration, elles sont encore loin de satisfaire les contingents imposés par l'accord d'association. Ce qui fait penser que cet accord a profité beaucoup plus à nos partenaires de l'UE. La structure du commerce avec l'Union Européenne montre que l'industrie domine les importations en provenance de l'Union Européenne avec en 2014 une valeur de 24522 millions USD, suivie de produits agricoles et agricoles transformés (4999 millions USD) et de la pêche 26,3 millions USD. Par contre les exportations d'une valeur de 40,5 milliards USD sont constituées en 2014 pour 94,3% d'hydrocarbures (38,2 milliards USD) contre 2,3 milliards d'exportations hors hydrocarbures (6,7%). D'ailleurs la structure des exportations hors hydrocarbures montre la part minimale détenue par les produits manufacturés et les produits sophistiqués dont les exportations ont connu une baisse pour la plupart des produits, sauf pour les produits alimentaires et animaux vivants et les produits chimiques.

Tableau n° 04 : Exportations par groupe de produits vers l'union européenne

En milliers de Dollars

	2005	2014	évolution
Produits alimentaires et animaux vivants	42646,64	85290,47	99,99
Boissons et tabacs	5355,38	4059,49	-24,20
Matières brutes non comestibles, sauf carburants	82126,62	66639,57	-18,86
Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	2288,32	91,71	-95,99
Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	216429,83	952593,24	340,14
Articles manufacturés	71992,86	44512,36	-38,17
Machines et matériel de transport	7259,62	4057,90	-44,10
Articles manufacturés divers	3834,75	1254,37	-67,29

Sources : nos regroupements d'après les données CNUCED

La structure des exportations hors hydrocarbures en 2014, montre que l'industrie détient une part de 96%, 3,6% pour les produits agricoles et agricoles transformés et 0,4% pour les produits de la pêche. Les produits industriels sont composés pour 75% de dérivés d'hydrocarbures et 3% de produits manufacturés.

Tableau n°05 : Exportations hors hydrocarbures vers l'union européenne

En millions USD

Produits	2006	2010	2014
Cuirs et peaux tannées en croute de bovin	2,75	1,61	8,93
Verre plat et trempé	0,3	20	7,65
Cuirs et peaux tannées en croute d'ovin	-	09	7,33
Cuirs préparés après tannage	0,01	0,06	4,54
Eaux minérales gazeifiées	3,95	4,46	2,98
Cuirs et peaux tannées en croute de caprin	0,98	0,9	0,97
Ouvrages en liège naturel	04	1,2	0,97

Source : Algex

Pour ce qui est des produits agricoles et agricoles transformés, ils ont représenté en moyenne depuis 2005, 6,2% des exportations hors hydrocarbures et sont constitués de sucre, dattes, eaux minérales gazeifiées, caroubes et graines de caroubes.

Tableau n° 06: importations, exportations de produits agricoles Algérie/union Européenne 2014

En millions USD

	Importations	Exportations
Produits agricoles	2065,7	27,4
Sans limitation	14,26	26,5
Sous contingents	2051,4	0,003
Sous quantité de référence		0,9
Produits agricoles transformés	2078,3	11
Sans limitation	355,1	10,7
Sous contingents	1723,2	0,3

Source : nos regroupements d'après les données Algex

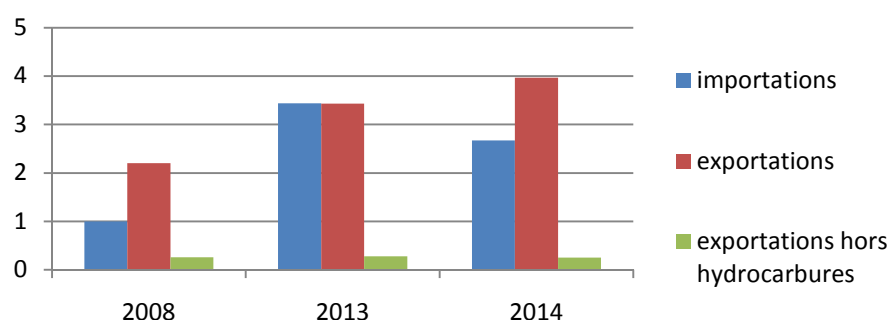
L'importance des importations en provenance de l'union européenne montre l'extrême dépendance de l'Algérie envers ce partenaire. En provenance de l'union européenne, les produits agricoles et agricoles transformés ont dépassé largement les quantités contingentées tandis que ceux exportés de l'Algérie n'ont pas atteint les quotas imposés.

D'ailleurs, le faible impact de cet accord sur les exportations notamment hors hydrocarbures a poussé les autorités algériennes à demander en 2010, de décaler de trois années le calendrier de démantèlement tarifaire des produits importés de la communauté, motivant sa requête par le besoin d'accorder une période supplémentaire aux entreprises algériennes afin de se préparer à la concurrence accrue qui sera imposée avec la création de la zone de libre échange. A noter que L'Algérie est le seul pays maghrébin, et méditerranéen, à avoir demandé une révision du calendrier du démantèlement tarifaire avec l'UE. Le nouveau calendrier prévoit notamment un report jusqu'en 2020 de la levée des barrières tarifaires pour une large gamme de produits industriels importés, de même qu'un réaménagement de certains contingents préférentiels de l'Union européenne pour les produits agricoles et produits agricoles transformés.

2- Impact de l'adhésion à la GZALE

Les échanges de l'Algérie avec la GZALE ne représentent que 5,5% du total Algérie. En 2014, le volume des échanges avec cette zone a totalisé un montant de 6,64 milliards USD (2,67 milliards d'importations et 3,97 milliards d'exportations) contre 6,88 milliards en 2013 (3,44 milliards d'importations et 3,43 milliards d'exportations), soit une baisse de 3,5%.

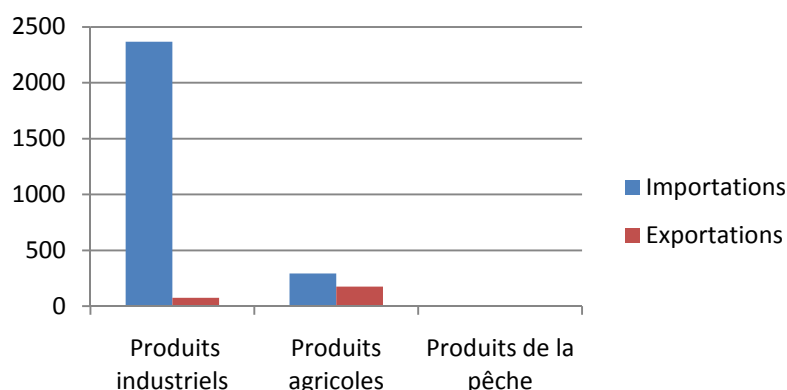
Figure n°04: structure des échanges Algérie-GZALE



Source : nos regroupements d'après les données Algex

En 2008, les exportations ont représenté 2,2 milliards USD dont seulement 257 millions USD hors hydrocarbures (11,68%), contre 1 milliard d'importations depuis la GZALE alors qu'en 2014, les exportations ont totalisé un montant de 3,97 milliards USD dont 253 millions hors hydrocarbures (6,37% et 9% du total Algérie), contre 2,67 milliards d'importations. Comme pour les échanges avec l'UE, en matière de diversification des exportations, l'Algérie n'a pas vraiment tiré profit de cet accord.

Figure n°05 : structure des échanges hors hydrocarbures Algérie-GZALE années 2014



Source : d'après les données Algex

La structure des échanges avec la GZALE, montre que l'accord profite beaucoup plus aux

« Ouverture commerciale de l'Algérie: quelles retombées en termes de diversification des exportations ? »

importations. Les produits industriels représentent 89% des importations dont 79% bénéficient de l'avantage préférentiel. Concernant les exportations qui ont représenté 4 milliards en 2014 contre 3,4 milliards en 2013, leur augmentation est due essentiellement aux hydrocarbures. Les exportations de produits industriels (hors hydrocarbures) vers la GZALE ont totalisé un montant de 76 millions USD en 2014 soit 30% des exportations hors hydrocarbures, avec une baisse de 23% par rapport à 2013.

Tableau n°07 : Structure des échanges de produits industriels Algérie-GZALE (Année 2014)

En millions USD			
Produits	Importations	Produits	Exportations
Matières plastiques	749	Ammoniac/anhydride ou en Sol.aqueuse	26
Médicaments	184	Verre plat	08,8
Charpentes métalliques	101	Dérivés sulfonés	05,9
Fils de cuivre	92	Ouvrages en plâtre	05,8
Ciments hydrauliques	88	Déchets et rebuts de papier et carton	03,6
Livres, brochures	78	Produits laminés plats en fer ou en acier	02,8
Fils, câbles, autres conducteurs	53	Zinc sous forme brute	02,00
engrais	45	Fontes brutes	01,94
Transformateurs électriques	39	Boîtes, sacs, pochettes, autres Emb/papier	01,83
Phosphinates, phosphonates	36	Articles emballage matière plastique	01,83

Source : nos regroupements d'après les données Algex

Comme le montre le tableau ci-dessus les importations industrielles en provenance de la GZALE sont plus diversifiées que les exportations algériennes composées pour la plupart de produits bruts. La même situation se présente pour les produits agricoles et agricoles transformés, qui représentent 11% en 2014 dont 43% bénéficiant d'un avantage préférentiel, contre 30% en 2013. Les exportations de ces mêmes produits ont représenté quant à elles 175 millions USD en 2014 contre 179 millions en 2013.

Tableau n°08 : Principaux produits agricoles échangés entre l'Algérie et la GZALE Pour l'année 2014

En millions USD			
Produits	Importations	Produits	Exportations
Préparations alimentaires	68	Sucre blanc	154,4
Légumes à cosse secs, écoses	59	Dattes	06,7
Tabacs	23,5	Yoghourt	03,8
Légumes préparés/conservés	16,5	Pâtes alimentaires	03,2
Jus de fruits, de légumes	14	Oignons et échalotes	01,9
Sucrerie sans cacao	10,5	Eauxminérales/ eaux gazéifiées	01,8
Graines d'anis/ fenouil/coriandre	09	Jus de fruits de légumes	01
Pâtes alimentaires	8,5	Semoule de froment (blé)	00,7
Extraits, essences	08,5	Truffes	00,6
Fruits/autres part/comestibles de plantes	06	Caroubes	00,3

Source : d'après les données Algex

Il est à noter l'existence de produits à la fois importés et exportés vers cette zone (pâtes alimentaires, jus de fruits) de même que des produits fabriqués en Algérie et présentant un potentiel à l'exportation (fils et câbles électriques, médicaments, tubes et tuyaux en plastique, produits laminés en fer et en acier, poissons...). Il faut donc analyser les capacités de production existantes pour voir si l'importation ne se fait pas au détriment de la production nationale.

3- Adhésion à l'OMC

Concernant le processus d'adhésion à l'OMC, Bien qu'à long terme, l'Algérie ne peut rester en marge de cette organisation qui regroupe un nombre de plus en plus élevé de pays, il n'en demeure pas moins que cette accession est jugée pour l'instant précoce. En effet, nos entreprises ne

peuvent pas encore faire face à la concurrence des entreprises étrangères déjà bien établies sur les marchés internationaux. En outre, dès lors que l'accord sera signé, la législation et la réglementation de l'Algérie relatives aux échanges extérieurs, seront limitées notamment en ce qui concerne les exonérations fiscales dont bénéficient les exportateurs et les aides accordées par le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE), qui sont interdites par l'OMC. En plus de l'immense travail à accomplir pour mettre en conformité juridiquement et renforcer les différentes administrations et agences gouvernementales impliquées dans l'application effective de l'accord. En effet, le FSPE et les divers appuis étatiques aux exportations doivent dorénavant s'inscrire dans la réglementation OMC, notamment l'accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Car une fois l'accession acquise, il n'y a plus de marge de manœuvre pour négocier des flexibilités particulières.

D'ailleurs la lenteur des négociations peut faire penser à la volonté des pouvoirs publics de maîtriser le processus d'ouverture à l'instar des pays émergents et faire ainsi gagner du temps à nos entreprises et les préparer à la concurrence étrangère. L'Algérie aurait ainsi opté pour un gradualisme des réformes dont l'objectif serait de maîtriser l'intensité de la concurrence sur le marché algérien au profit de certains segments de l'économie politique domestique Mehdi Abbas (2009). Les évolutions récentes de la politique commerciale depuis l'année 2009 (*L'ordonnance n° 09-01 du mois de juillet 2009*) vont également dans ce sens et traduisent la volonté de freiner à la fois les importations en imposant des restrictions diverses aux importateurs mais également les investissements étrangers en favorisant les investissements dont une partie de la production serait destinée à l'exportation.

Néanmoins ces mesures restent insuffisantes, l'Algérie reste dépendante de ressources énergétiques épuisables et dispose de peu de temps pour préparer son économie à l'après pétrole. Il est donc urgent de profiter de cette marge de manœuvre afin d'identifier et mettre en œuvre une trajectoire de développement basée sur des activités porteuses et encourager tant qu'il est encore possible nos entreprises à renforcer leur compétitivité à l'international. L'Algérie doit également mettre à profit l'accord avec l'Union Européenne, afin de mettre en place des infrastructures et des compétences technologiques qui constituent des déterminants importants pour la réussite d'une politique de diversification.

Conclusion

Dans un monde globalisé il n'est plus possible pour une nation de rester en marge de la mondialisation car le libre échange reste bénéfique du fait qu'il peut créer un climat favorable aux investissements et par conséquent aux exportations, grâce au faible coût des biens d'équipement et des produits intermédiaires mais aussi à la possibilité d'accéder à des marchés plus larges. Seulement, la libéralisation du commerce n'assure pas en soi la croissance, son impact peut être annulé par d'autres facteurs (manque d'innovation, institutions inefficaces...), c'est ce qui caractérise justement les politiques industrielles des pays de l'Asie de l'est qui ont su combiner efficacement l'incitation (subvention et mesures de protection) et la discipline (contrôle gouvernemental) et l'utilisation des performances à l'export comme critère de productivité). A l'instar de ces pays l'Algérie doit tirer profit de son ouverture commerciale pour diversifier ses exportations et profiter de cette période de transition nécessaire à sa mise à niveau afin de changer d'avantage comparatif et passer à des avantages plus dynamiques en acquérant technologie et compétences pour cela il faut l'intervention de l'Etat.

Notes

- 1- La Chine a commencé à croître rapidement à la fin des années 1970, la libéralisation de son commerce n'a commencé qu'à la fin des années 1980.
- 2- L'Inde, la Chine et le Vietnam au début des années 1990 étaient parmi les pays les plus protégés du monde.
- 3- Les Etats africains post coloniaux issus des indépendances des années 1960 à l'instar de l'Algérie ont libéralisé leurs économies alors qu'ils n'avaient que 20 années d'existence.

« Ouverture commerciale de l'Algérie: quelles retombées en termes de diversification des exportations ? »

- 4- Alors que la sous évaluation des monnaies a été un instrument puissant de croissance en Asie.
- 5- Cette stratégie est basée sur le concept de l'industrialisation à partir de la valorisation des ressources naturelles.
- 6- Voir à ce sujet H. Benissad « la réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel », OPU, Alger, 1991, PP 75-77.
- 7- Il passe de 120% à 60% en 1994, 50% en 1996 et 45% en 1997)
- 8- Données non disponibles
- 9- Le taux d'ouverture est extrait de la base de données de la CNUCED, à partir de la formule moyenne des importations et exportations par rapport au PIB, les données sont disponible uniquement jusqu'à l'année 2015.
- 10- Données CNIS
- 11- Voir l'article de L. Mimoune et M. Kheladi : « partenariat Algérie-union européenne et mise à niveau des entreprises Algériennes », colloque « économie, Méditerranée- monde Arabe », Université Galatasaray, Istanbul, Turquie, 26 et 27 mai 2006.

Références bibliographiques

- Abbas (M) : « l'accèsion de l'Algérie à l'OMC entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », note de travail de l'UMR 5252 CNRS-UPMF, n°03/2009 ;
- Amurgo Pacheco, Alberto and Matha. D. Pierola: "patterns of export diversification in developing countries: intensive and extensive margins" HEL Working papers 20-2007;
- Anan. R; S. Mishra, S. Spatafora : « structural transformation and the sophistication of production », IMF Working paper n°12/19, 2012;
- Barbet (P), Souam (S), Talahite (F): « enjeux et impacts de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC », document de travail du CEPN, n°2009-05, 2008 ;
- Agosin, M.R : « réformes des politiques commerciales et performances économiques », revue tiers monde, tome 35, n°139, PP 499-520, 1994 ;
- Benabdallah (Y) : « rente et désindustrialisation », confluences Méditerranée, n°71 pages 85 à 100 Harmattan, 2009 ;
- Ben Hammouda. H ; N. Oulmane, Sadni Jallab. M « d'une diversification spontanée à une diversification organisée : quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du nord », revue économique, vol 60 ; n°1 ; p133-156, 2009 ;
- Benissad (H) : « la réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel », OPU, Alger, 1991 ;
- Bustelo (P) : « la banque mondiale et le développement économique des nouveaux pays industriels asiatiques : une analyse critique », colloque : nouveaux dynamismes industriels et économie du développement, Grenoble, 1994 ;
- Comolet. E ; N. Madariaga, M. Mezouaghi : « croissance et intégration commerciale Euromed : peut on parler d'un coût de la non méditerranée ? » macroéconomie et développement, AFD, n°7, 2013 ;
- Dogruel. S, M. Tekce : « trade liberalization and export diversification in selected MENA countries », topics in middle eastern and north African economies, electronic journal vol.13, 2011;
- Jarreau : « economic integration in the Euromed : current status and review of studies », Paris, CEPII, WP n°07, 2011;
- Feenstra; Kee : "export variety and country productivity", world bank policy research, working paper 3412, 2005;
- Judet (P) : « le développement en Asie, l'Etat et le marché » in GEMDEV : « Etats, politiques publiques et développement en Asie de l'est », Karthala, Paris, 1997 ;
- Kehoe, Ruhl : « how important is the new goods margin in international trade? », university of Minnesota, 2004;
- Klenow. P.J, A. Rodriguez-Clare: « quantifying variety gains from trade liberalization », graduate school of business working paper, university of Chicago, 1997;
- Martincus. C.V; S.M. Gomez: "trade policy and export diversification: what should Colombia expect from the FTA with the united states", IBS working paper, I36, 2009;

« Ouverture commerciale de l’Algérie: quelles retombées en termes de diversification des exportations ? »

- Melitz, M. J: “intra industry reallocations and aggregate industry productivity”, *Econometrica*, Vol. 71, 2003;
- Ministère du commerce : « Evaluation de l’état d’exécution de l’accord d’association Algérie-UE » rapport final, 2009.
- Rodrik (D) : « nations et mondialisation : les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé », la découverte, Paris, 2008 ;
- Ruhl, K. « Solving the elasticity puzzle in international economics”. University of Texas, 2005;
- Shepherd. B: «enhancing export diversification through trade facilitation », ESCAP, brief n°19, 2009;
- Venables. A. J 2001 : « winners and losers from regional integration agreement », London school of economics and CEPR ;